



## Conseil d'administration

311<sup>e</sup> session, Genève, juin 2011

GB.311/10/1

---

**POUR DÉCISION**

DIXIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

### **Rapports du bureau du Conseil d'administration**

#### **Dispositions relatives à l'organisation de la 15<sup>e</sup> Réunion régionale de l'Asie et du Pacifique**

1. Après les tragiques événements qui ont conduit à l'ajournement de la 15<sup>e</sup> Réunion régionale de l'Asie et du Pacifique qui devait avoir lieu du 10 au 13 avril 2011, le Bureau a suivi la situation afin d'identifier les options possibles pour la tenue de cette réunion, compte tenu de la volonté réaffirmée du gouvernement du Japon de l'accueillir.
2. Le gouvernement du Japon a déclaré que, si le lieu de la réunion – Kyoto – était maintenu, il lui était possible de l'accueillir du 10 au 13 septembre ou du 4 au 7 décembre 2011.
3. Au vu des préparatifs requis par le report de la réunion et de la situation en constante évolution au Japon au moment où il aurait été nécessaire de confirmer la tenue de la réunion en septembre, le Bureau a considéré qu'il était impossible de retenir la première option proposée par le gouvernement du Japon.
4. Dans une lettre datée du 26 mai 2011 et remise le 1<sup>er</sup> juin 2011 par M. Otabe, l'ambassadeur du Japon, le ministre de la Santé, du Travail et de la Prévoyance sociale, M. Hosokawa, a assuré le Directeur général d'un retour général à la normale en dehors des zones les plus directement touchées par le tremblement de terre, le tsunami et l'accident nucléaire de la centrale de Fukushima. Le ministre a également fourni des informations sur les réunions internationales qui avaient lieu ou étaient prévues à Kyoto et à Tokyo. Il a indiqué que la proposition figurant dans sa lettre, à savoir que la réunion soit organisée à Kyoto du 4 au 7 décembre 2011, faisait l'objet d'un consensus tripartite au Japon. Il a estimé que la tenue de la Réunion régionale de l'Asie et du Pacifique dans son pays permettrait de montrer au monde entier que le Japon est en phase de redressement et que l'OIT apporte son concours à sa reconstruction.
5. Jusqu'à présent, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) n'a émis aucun avertissement déconseillant les voyages au Japon.
6. Compte tenu du fait que le Japon souhaite toujours organiser cette réunion, que les voyages ne font pas l'objet de restrictions et que la situation sur le terrain semble stabilisée, l'option

consistant à organiser une réunion du 4 au 7 décembre à Kyoto paraît en principe envisageable.

7. Le Bureau est prêt à prendre toutes les dispositions nécessaires à cet égard.
8. *A la suite des discussions des membres du Conseil d'administration avec leurs groupes respectifs, le bureau du Conseil d'administration recommande au Conseil que la réunion ait lieu du 4 au 7 décembre 2011 à Kyoto, au Japon.*

Genève, le 7 juin 2011

*Point appelant une décision:* paragraphe 8